

Protocole à suivre en cas de symptômes de la COVID-19

SI VOUS PRÉSENTEZ DES SYMPTÔMES À LA MAISON :

- Demeurez à la maison et **ne vous présentez pas au Cégep**;
- Remplissez le formulaire d'autodéclaration disponible sur la page WEB du cégep de Sept-Îles : <https://cegepsi.ca/covid/#> ;
- Dès que ce sera fait, une personne responsable du Cégep vous téléphonera et passera avec vous le test d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 mis en ligne par le Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>;
- Selon votre situation (symptômes et âge), vous devrez soit poursuivre vos activités, soit entrer en contact avec un professionnel de la santé;
- Dans le deuxième cas, vous devrez alors téléphoner au 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui vous seront données.
- Lorsque vous aurez ces directives, vous devrez les transmettre à la personne responsable du Cégep qui sera entrée en contact avec vous.
- La personne responsable vous informera alors de la suite des événements.

Si vous devez passer un test et que ce dernier s'avère positif, vous devrez mentionner lors de l'appel vous annonçant le résultat que vous étudiez au Cégep de Sept-Îles.

SI VOUS COMMENCEZ À RESSENTIR DES SYMPTÔMES À PARTIR DU CÉGEP :

- Vous devez immédiatement retourner à la maison par un autre moyen que les transports en commun, en évitant tout contact rapproché avec une autre personne et en gardant votre couvre-visage dans vos déplacements. Une fois à la maison, vous devrez entamer le protocole présenté ci-haut.
- S'il vous est impossible de partir dû à un problème de transport, vous devez vous présenter immédiatement au bureau D-108a, avec tous vos équipements de protection. L'équipe d'intervention vous indiquera la marche à suivre. Dès qu'un moyen de transport sécuritaire aura été trouvé, vous devrez vous isoler à la maison et entamer le protocole énuméré ci-haut.

Si vous devez rester à la maison en cas de symptômes ou si vous êtes en attente des résultats d'un test de dépistage, vous avez la responsabilité de remplir le formulaire d'autodéclaration du Cégep. **Vous devez le faire pour assurer la santé et la sécurité de toute la communauté collégiale.**

Des options de formation à distance seront offertes afin que vous puissiez être en mesure de poursuivre vos activités d'apprentissage. À noter que **chaque signalement sera consigné à votre dossier** et qu'un suivi serré sera effectué **pour prévenir les abus**.

SI VOUS OBTENEZ UN RÉSULTAT POSITIF À UN TEST DE LA COVID-19 :

- Vous devez mentionner lors de l'appel vous annonçant le résultat du test que vous étudiez au Cégep de Sept-Îles.
- La Direction régionale de santé publique communiquera avec le Cégep pour l'informer de la situation.
- En collaboration avec le Cégep, les responsables de la santé publique identifieront et communiqueront avec les personnes qui ont été en contact étroit avec vous.

- Sur directives de la santé publique, les personnes considérées à risque modéré ou élevé seront retirées du milieu et testées.
- La personne malade doit s'isoler à la maison et respecter les directives de santé publique.
- Les responsables du Cégep communiqueront avec vous pour établir les modalités de formation à distance à mettre en place afin de poursuivre vos activités d'apprentissage.

Merci de suivre ces directives!